



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



20135338

ile,

Tribunal de l'entreprise de Liège
Division Verviers

05 NOV. 2020

Greffe

N° d'entreprise : 0701 823 803

Nom

(en entier) : **Distry Chaudfontaine**

(en abrégé) :

Forme légale : **SA**Adresse complète du siège : **rue de Merckhof 110 4880 Aubel**

**Objet de l'acte : Démissions et nominations d'administrateurs, Délégation à la gestion
journalière**

Extrait du PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 20 octobre 2020.

Après discussion, l'Assemblée passe au vote du point prévu à l'ordre du jour.

Résolution

Sur proposition de Monsieur le Président, l'Assemblée générale décide à l'unanimité:

• d'accorder un mandat d'Administrateur à la société Detry Retail Group SA, représentée par Manon DETRY,
à partir du 1er novembre 2020 et jusqu'à l'Assemblée Générale de 2023, statuant sur les comptes de 2022 ;

Detry Retail Group SA accepte le mandat.

Le Conseil prend acte de la démission de Madame Manon DETRY en sa qualité d'administrateur et
d'administrateur délégué de la société en date du 31 octobre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 H 30.

Les actionnaires ont été invités à signer la liste de présence.

Extrait du PROCES-VERBAL du Conseil d'Administration du 21 octobre 2020

Délibération et résolutions

Le Président aborde successivement les questions figurant à l'ordre du jour :

1. Nomination à la délégation journalière – Démission

Les administrateurs statuant à l'unanimité décident, conformément aux statuts, de déléguer la gestion
journalière de la Société à la société DRG SA, représentée par son représentant permanent Manon DETRY,
pour la durée de sa fonction d'Administrateur, avec pouvoir d'agir séparément ou conjointement avec les autres
administrateurs délégués à la gestion journalière, et ce à partir du 1er novembre 2020.

Le Conseil prend acte de la démission de Madame Manon DETRY en sa qualité d'administrateur et
d'administrateur délégué de la société en date du 31 octobre 2020.

Manon Detry, Administrateur Délégué

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 17/11/2020 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).